



Bulletin Trimestriel
d'Information

N° 002
Sep. 2020

Revue d'Information Statistique de l'INSEED

Institut National de la Statistique,
des Études Économiques et Démographiques

Editorial

Le développement des ressources humaines au Tchad : l'amélioration du capital humain



L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) met à votre disposition le deuxième numéro de sa revue d'information statistique. Le thème central porte sur le capital humain.

L'INSEED en tant que coordonnateur technique du Système Statistique National (SSN), a élaboré une stratégie de communication quinquennale 2019-2023 et une politique nationale de diffusion de l'information statistique. Il pense s'appuyer sur la communication pour bien mener la mise en œuvre de la réforme du SSN. En effet, la réforme de l'appareil statistique national a commencé depuis 2014. La première phase de mise en œuvre de la réforme est intervenue juste au lendemain de la promulgation de la nouvelle Loi portant organisation et réglementation des activités statistiques au Tchad et de ses Décrets d'application. Pour ce faire, le chantier de la réforme nécessite une bonne politique de communication pour accompagner la réalisation des activités. Cette politique permet de rendre visible l'action de l'institut dans son rôle de coordination technique du SSN. C'est pourquoi, dans le cadre de cette politique de communication, l'INSEED a publié un premier numéro d'une revue économique. Ensuite, il compte à présent relancer cette activité d'importance capitale pour les utilisateurs des données statistiques, économiques et sociodémographiques. La relance de la revue, couvrant cette fois-ci un domaine plus large, permet de rendre visibles les activités menées par l'INSEED et d'accroître le nombre des utilisateurs des données statistiques.



Le capital humain recouvre l'ensemble des connaissances, des qualifications, des compétences et des caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique selon la définition de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Le développement économique d'un pays résulte en grande partie de la qualité de ses ressources humaines. Il ressort de plusieurs études ayant montré le lien entre le capital humain et la croissance économique d'un pays que le capital humain est devenu la clé de la compétitivité tant au niveau national qu'international.

Le développement et l'accumulation du capital humain se font à travers l'éducation, la formation et la santé qui ont pour but essentiel d'accroître la productivité du travail, et donc de contribuer à la croissance économique. Dans la présente publication, il s'agit de réfléchir sur les questions liées à la qualité du capital humain pour les besoins de développement du Tchad. Le Gouvernement tchadien a un rôle clé à jouer dans la transformation du capital humain, parce que la pauvreté, les inégalités et d'autres facteurs contraires empêchent de nombreux parents d'investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants. Les autorités et les partenaires du Tchad doivent continuer sans relâche à financer les investissements pour le développement du capital humain. Et c'est à ce prix seulement qu'ils viendront à bout de la pauvreté pour laisser la place à la prospérité.

Il est donc important que les informations pertinentes sur le capital humain au Tchad soient produites et diffusées pour éclairer et aider les autorités qui œuvrent, avec l'appui des partenaires au développement, pour le rayonnement de notre économie.

Le Directeur Général de l'INSEED
Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

Sommaire

Thème Central : Capital humain au Tchad	2
Etat des lieux	3
Perspectives	6
Nouvelles de l'INSEED	7
Activités de l'INSEED Etat d'avancement des activités du RGPH-3	10
Impact de la pandémie du COVID-19 sur les conditions...	11
Profil de pauvreté au Tchad en 2018 selon l'ECOSIT4	11
Suivi des prix des produits de première nécessité pendant...	12
Etat d'avancement des acti- vités de la SNDS2	13
Publications de l'INSEED	13
Indice du coût de construction	14
Indice harmonisé de la Production Industrielle	15
Activités des Services statis- tiques Sectoriels	16
Autorité de Régulation des commu- nications électronique et des postes	18
Réunions, Ateliers et Séminaires	19

Thème Central :

Le capital humain au Tchad : état des lieux et perspectives

1. Notion de capital humain

Le capital humain est l'ensemble des connaissances, aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par une personne et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres. Il représente la totalité des capacités physiques et intellectuelles dont un individu a besoin pour produire. Ces capacités sont liées notamment à l'état de santé et du savoir.

Plusieurs études ont montré le lien entre le capital humain et la croissance économique d'un pays. Dans la présente publication, il s'agit de réfléchir sur les questions liées à la qualité du capital humain pour les besoins de développement du Tchad. Le concept de « capital humain » a émergé véritablement en 1961 et a été développé par l'économiste américain Théodore Schultz. Le tournant majeur a consisté à traiter l'éducation comme un investissement et non plus comme une forme de consommation. La théorie du capital humain fonctionne par analogie à celle du capital financier ou physique. A ce titre, le capital humain peut s'acquérir, se préserver, se développer, et de même, produire un bénéfice (les revenus perçus). Il comprend les compétences non transférables (capital humain spécifique) et les compétences transférables (capital humain générique). Les dépenses investies dans la formation initiale et continue d'un individu, et les dépenses investies dans sa santé, permettent de développer ses capacités productives, et d'accroître sa contribution à la production économique. Ces dépenses sont souvent présentées en pourcentage du PIB ou du budget de l'Etat (Bédoumra Kordjé, 2019).

On considère aujourd'hui que le capital humain représente entre 2/3 et 3/4 du capital total (Stiglitz) et qui dit capital, dit investissements. Avec le capital humain qui est le plus souvent appréhendé par rapport au capital

physique (routes bitumées, gigantesques châteaux d'eau, ponts magnifiques, aéroports étincelants et autres infrastructures), s'ouvre toute une gamme d'investissements autour de l'éducation et de la santé. L'investissement en capital humain consiste à effectuer des dépenses dans ce

« Aux États-Unis, par exemple, le remplacement d'un enseignant médiocre par un enseignant moyennement compétent dans une salle de classe du primaire accroît de... »

sens. Ces dépenses sont estimées en deux temps : on a d'une part les coûts directs (frais de scolarité, de santé...) et de l'autre les coûts d'opportunité. Ces derniers résident dans l'arbitrage des individus dans leur gestion du capital humain. Exemple : choisir de poursuivre ses études universitaires, plutôt que d'entrer immédiatement après le Baccalauréat dans la vie active, a un coût d'opportunité estimé, le plus souvent, avantageux par rapport à la situation inverse. Dans tous les cas, on espère un retour sur investissement.

Il est à noter que la valeur du capital humain peut être calculée de plusieurs façons. Selon un usage établi de longue date, les économistes la mesurent en évaluant le surcroît de revenus des personnes qui ont prolongé leur scolarité. Des études ont démontré que chaque année de scolarité supplémentaire augmente en moyenne d'environ 10 % le revenu d'un individu. La qualité de l'éducation importe aussi. Aux États-Unis, par exemple, le remplacement d'un enseignant médiocre par un enseignant moyennement compétent dans une salle de classe du primaire accroît de 250 000 dollars le revenu combiné des élèves de cette salle de classe durant leur existence (Banque Mondiale, 2019). En plus de cette approche microéconomique, l'approche

macroéconomique de l'importance du capital humain consiste à évaluer la contribution au rythme de progression de la richesse nationale des variables liées à ce concept (notamment celles issues des secteurs de l'éducation et de la santé).

Les diverses dimensions du capital humain se complètent mutuellement au tout début de la vie. Une alimentation saine, une bonne stimulation au cours de la grossesse et de la petite enfance améliorent le bien-être physique et mental des êtres humains durant le reste de leur existence. Une autre retombée positive de l'investissement dans le capital humain sur la société est par exemple la prolongation de la scolarité d'un individu qui réduit la probabilité qu'il commette un délit. Quant à l'amélioration du capital humain, il faut retenir que ce dernier ne se crée pas tout seul : il doit être essentiellement l'œuvre de l'État, en partie parce que les individus ne sont souvent pas conscients des externalités positives du capital humain, c'est-à-dire des avantages que les investissements dans des êtres humains peuvent procurer à d'autres personnes que celles pour lesquelles ces dépenses ont été faites. Ainsi, lorsque des parents décident d'appliquer un traitement antiparasitaire à leurs enfants, ils prennent en compte l'amélioration potentielle de la santé de leur progéniture, mais rarement le fait que le traitement réduira les risques d'infection pour d'autres enfants. La Banque Mondiale a lancé en octobre 2018, le « projet pour le capital humain » qui introduit un indicateur qui permet de mesurer la productivité économique du capital humain à savoir l'indice du capital humain. Pour connaître le niveau de développement humain du Tchad, la situation actuelle du pays en matière de développement humain durable sera brossée avant la présentation des perspectives.

2. Capital humain au Tchad : état des lieux

Le capital humain peut être considéré comme la valeur totale de la santé, des aptitudes, des connaissances, de l'expérience et des habitudes d'une population. En 2009, la population âgée de moins de 15 ans représentait environ 51% de la population totale, celle de 15-59 ans 46% et les 60 ans et plus 3%. Ce qui montre que la population tchadienne est principalement jeune et cela constituerait donc un atout pour le développement si ses capacités sont bien exploitées et renforcées.

Le Tchad a toujours priorisé la question de l'amélioration du capital humain dans la formulation de ses plans, programmes et stratégies de développement. Ainsi, l'un des objectifs du Plan National de Développement (PND) 2013-2015 est le développement du capital humain et le troisième objectif de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté 2003-2007 (SNRP1) est l'amélioration du capital humain. En 1999, l'Indice du Développement Humain (IDH) du Tchad était de 0,40, ce qui le fait classer au 158^{ème} rang sur les 174 pays, il est classé au 185^{ème} sur 188^{ème} en 2017 au niveau mondial. Le niveau de cet indicateur montre qu'un nombre important de Tchadiens vivent un déficit dans les domaines essentiels de l'existence humaine à savoir : revenu, longévité, éducation, santé et nutrition. D'après le rapport national sur le suivi du Dividende Démographique basé sur la méthodologie des NTA (National Transfer Accounts) publié par l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) du Tchad, « depuis 1990, l'Indice de Développement Humain (IDH) constitue un important outil de mesure des progrès réalisés en matière de développement humain durable ; il prend en compte l'espérance de vie à la naissance, la durée de scolarisation et le niveau de revenus. L'Indice de Développement Humain Étendu (IDHE), introduit la fécondité et la consommation (à la place du revenu) dans l'analyse du capital humain. La valeur calculée de l'IDHE au niveau national en 2011 est de 39% ». Cette valeur calculée est inférieure à 50% exprimant le niveau faible du capital humain étendu au Tchad. En dépit d'une valeur acceptable du niveau de vie au Tchad (54,4%), le développement humain est compromis par la faiblesse des systèmes éducatif (20,7%) et sanitaire (40,2%). Les Durées Moyenne



et Attendue de Scolarisation (DMS : 1,4 an et DAS 7,4 ans) expliquent le faible niveau de développement de l'éducation. L'espérance de vie à la naissance faible (54,2 ans) et l'indice synthétique de fécondité élevé (6,4 enfants par femme) viennent affaiblir davantage l'indice.

Indice du capital humain

Le capital humain constitue, un axe central du développement social, un vecteur de la performance économique et sociale du pays. D'après la Banque Mondiale, le « capital humain » le potentiel qui réside en chaque individu va devenir l'investissement de long terme le plus important qu'un pays doit consentir pour garantir la prospérité et la qualité de vie futures de ses ressortissants. Le 11 octobre 2018, la Banque Mondiale a publié ses premiers résultats de l'indice du capital humain. C'est un outil qui quantifie la contribution de la santé et de l'éducation à la productivité de la prochaine génération des travailleurs d'un pays.

L'indice du capital humain est bâti autour de trois grands piliers :

- La survie à la naissance : Les enfants nés aujourd'hui peuvent-ils survivre de la naissance jusqu'à aller à l'école pour recevoir une éducation formelle. Cette survie est mesurée par le taux de mortalité des moins de 5 ans.
- L'éducation : Les enfants passent-ils combien d'années à l'école en moyenne, et pour quelle qualité de l'éducation et des apprentissages ? Quel volume et quelle qualité de l'éducation peut espérer avoir l'enfant à l'âge de 18 ans. Quels risques de santé court l'enfant jusqu'à l'âge de 18 ans ?

- La santé : elle est appréhendée par le taux de survie des adultes jusqu'à l'âge de 60 ans. Les individus bénéficient-ils de soins de santé, d'alimentation adéquate, d'environnement familial assurant l'équilibre social et mental, d'un habitat décent, toujours prêts pour apprendre plus à travailler ?

L'indice du capital humain varie de 0 à 1. Il prend la valeur 1 si un enfant né aujourd'hui peut espérer vivre en pleine santé (ne subir aucun retard de croissance et vivre au moins jusqu'à 60 ans) et atteindre son potentiel d'éducation (14 années de scolarité de qualité avant l'âge de 18 ans). L'indice du capital humain a été calculé pour 157 pays en 2018. Au niveau du continent africain, les pays ayant les taux les plus élevés sont l'Algérie au 93^{ème} rang avec 0,52 et le Kenya, 94^{ème} avec 0,52. En un mot, un enfant né en Algérie ou au Kenya aujourd'hui, si les conditions actuelles d'éducation et de santé persistent, ne sera productif que de 52% comparé à un enfant qui aurait reçu une éducation complète et une santé totale. Le Tchad est le 157^{ème} sur les 157 pays, avec un score de 0,29. En conséquence, cela signifie que la productivité moyenne d'un travailleur tchadien né aujourd'hui ne sera que de 29% par rapport à un enfant qui aurait eu une éducation complète et une santé totale. Ce classement découle malheureusement de la réalité des chiffres de l'éducation, de la santé et du niveau de vie au Tchad. Le PIB par habitant en 2018 était estimé à 919 dollars américains, le Tchad était 164^{ème} sur 189 pays.

D'après les résultats de l'ICH de septembre 2020, le Tchad occupe la 173^{ème} place sur 174 avec un score de 0,30. Le Gabon vient en tête au niveau de la zone CEMAC (0,46) et la RCA occupe la dernière place (0,29).

1- Education

L'éducation contribue à améliorer les conditions d'existence et la qualité de la vie et permet d'offrir à tous les membres de la société des opportunités irremplaçables (*Banque Mondiale, 2000*). Cette section présente l'évolution des indicateurs de l'éducation au Tchad. Le droit à l'éducation, à la formation et à l'information est reconnu par la Constitution de la République du Tchad de 1996 révisée dernièrement le 4 mai 2018 qui détermine en ses articles 38, 39 et 40 les missions d'éducation assignées à l'Etat.

Selon certaines données de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), « si le temps moyen que chaque personne consacre à l'éducation augmente d'un an, le produit économique du pays par habitant devrait augmenter, sur le long terme et dans une fourchette comprise entre 4% et 6% ». Pour apprécier les efforts du Gouvernement dans ce sens, un certain nombre d'indicateurs seront analysés. Sur le plan des ressources humaines disponibles, l'analyse de la qualité des services éducatifs fait ressortir une forte présence des maîtres communautaires dans le système : 19 845 pour le public et le communautaire sur un nombre total d'enseignants de 26 888 (SIPEA, 2013-2015), soit 73,8% du total des enseignants qui interviennent dans les écoles publiques et communautaires voire 90% pour les écoles communautaires. Quant aux instituteurs, ils représentent respectivement 21% et 5% du total des enseignants du public et du communautaire. Au titre de l'année scolaire 2015/2016, parmi les 38 905 enseignants de l'école primaire, il y a 22 330 maîtres communautaires (57,4%), 14 429 instituteurs (37%) et 2 146 instituteurs adjoints (5,5%).

En termes d'infrastructure, l'Enseignement primaire compte 10 951 écoles en

2016/2017 contre 9 931 en 2015/2016 soit une augmentation de 9,3%. La répartition des écoles par statut donne 4 768 écoles publiques soit 44%, 5 056 écoles communautaires soit 46% et 1 127 écoles privées 10% contre respectivement 4 368 (44%), 4 621 (46,5%) et 942 (9,5%) l'année précédente. Selon la langue d'enseignement, on a dénombré 9 636 (88%) écoles qui utilisent le français comme langue d'enseignement contre seulement 618 (5,6%) pour l'arabe et 697 (6,4%) pour le bilingue (annuaire statistique de l'éducation,

“D'après l'EDS-MICS 2014-2015, le taux net de scolarisation au niveau primaire est estimé à 50,9% et seulement 50,1% des jeunes âgés de... ”

année scolaire 2016/2017).

Les statistiques scolaires de 2016/2017 montrent un effectif moyen de 50 élèves par classe (105 élèves par salle de classe en dur) et 52 élèves par enseignant toutes catégories confondues (52 élèves par enseignant formé) au primaire. Ces ratios en 2013/2014 étaient de 60 élèves par classe (157 élèves par salle de classe en dur) et 56 élèves par enseignant toutes catégories confondues (132 élèves par enseignant formé). En matière d'espérance de vie et de survie scolaire, en 2009, les enfants tchadiens de 6 à 24 ans ont la chance de passer environ 7 ans à l'école et ce nombre d'années est de 12,5 ans lorsque les années de redoublement sont prises en compte.

D'après l'EDS-MICS 2014-2015, le taux net de scolarisation au niveau primaire est estimé à 50,9% et seulement 50,1% des jeunes âgés de 15-24 ans sont alphabétisés. Le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire en 2015 est de 0,9. Les filles ont donc par rapport aux garçons 10% moins de chances d'être scolarisées. Au niveau de l'école secondaire, ce ratio baisse pour se situer à 0,5, dénotant nettement que plus on

avance à l'échelon supérieur, plus le taux d'abandon chez les filles devient important. D'après les résultats de l'ECOSIT4 2018, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est évalué à 41,5%, taux largement supérieur à celui obtenu en 2011 (26,8%). En 2018, une personne pauvre sur trois est alphabétisée (34,2%) alors que ce taux était de 23,2% en 2011.

Le taux d'admission au CP1 montre que l'accès à l'école reste encore limité. Au cours de l'année scolaire 2016/2017, l'accès à l'enseignement primaire (le Taux Brut d'Admission ou Taux brut d'Accès) qui est un indicateur exprimant la capacité du système à garantir l'accès au CP1 aux enfants en âge de 6 ans d'y entrer est de 96,6 % et le taux d'Achèvement du Primaire (TAP) qui est un indicateur permettant de mesurer l'effectivité des élèves à finir le cycle du primaire est de 42,1%.

Le système scolaire tchadien est caractérisé par une forte déperdition. En 1998/1999, 60 élèves sur 100 sont passés d'une classe à une autre, 28 ont repris la même classe et 12 ont quitté et en 2016/2017, 62 élèves du primaire sur 100 ont passé d'une classe à une autre, 14 ont repris la même classe et 24 ont abandonné.

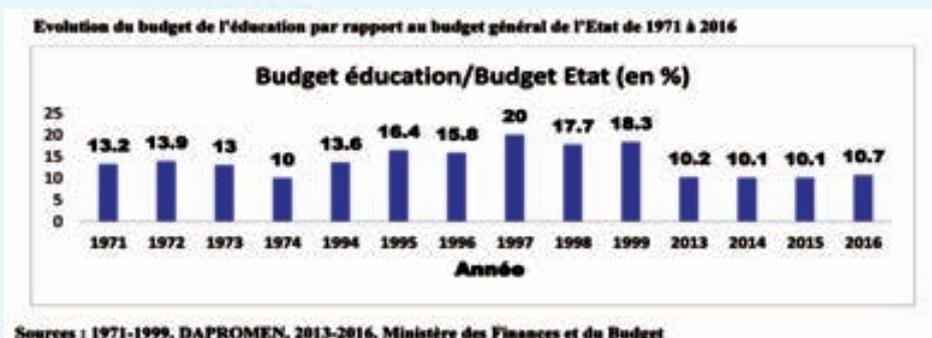
Bien que les données disponibles ne permettent pas de connaître la part de l'éducation dans le budget de l'Etat dans la décennie de l'indépendance, la priorité constamment proclamée par le Gouvernement tchadien en matière de l'éducation ne transparaît pas suffisamment à travers l'évolution du budget de l'éducation par rapport au budget général. Pendant la décennie 1970, la part du budget de l'éducation dans le budget général n'a pas du tout connu une augmentation notable. Ce budget a représenté au cours de la décennie 1970, en moyenne environ 13%, avec une baisse qui a atteint 10% en 1976. A partir du milieu des années 1990, une faible amélioration commençait à se faire sentir avec des allocations respectives de 16,4% (1995), 20% (1997) et 18% (1999).

En ce qui concerne les dépenses d'éducation de 2013 à 2016, on remarque en particulier que la part des dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses totales est encore faible (environ 11% en 2016), malgré la progression observée. Il convient de noter qu'il est recommandé par la communauté internationale de consentir au moins 19% du budget à l'éducation.

2-Santé

Depuis la déclaration d'Alma Ata du 28 Septembre 1978 sur la stratégie de soins de santé primaires, trois politiques nationales de santé (1998-2005, 2007-2015 et 2016-2030) ont été adoptées par le Gouvernement. Elles sont soutenues par trois Plans Nationaux de Développement Sanitaires (2009-2012, 2013-2017 et 2018-2021) et un Plan Stratégique de Santé Communautaire 2015-2018. Pour apprécier les efforts du Gouvernement dans le domaine de la santé, un certain nombre d'indicateurs issus de différentes sources existantes seront analysés.

Au Tchad, les provinces sanitaires sont calquées sur les provinces administratives et les districts sanitaires correspondent plus ou moins aux départements. Tant du point de vue qualitatif que quantitatif, les structures de santé sont en nombre très insuffisant. D'après l'annuaire des statistiques sanitaires de 2017, sur les 1816 Zones de Responsabilité (ZR) reconnues officiellement, 1577 sont fonctionnelles, ce qui correspond à un taux de couverture sanitaire théorique de 86,8%. Le personnel de santé existant est réparti de manière inégale sur l'ensemble du territoire national avec une forte concentration des personnels qualifiés (Médecins, IDE et SFDE) dans les zones urbaines. Les politiques et plans élaborés par le MSP accordent toujours une place importante au développement des ressources humaines comme étant le levier pour l'amélioration de la qualité des prestations des services dans les formations sanitaires. Le MSP dispose d'un plan stratégique de développement des ressources humaines pour la santé (PSDRHS 2013-2020).



Sources : 1971-1999, DAPROMEN, 2013-2016, Ministère des Finances et du Budget

Cependant, ce plan est insuffisamment mis en œuvre.

En termes des ressources humaines, malgré les efforts fournis par le Gouvernement tchadien avec l'appui des partenaires techniques et financiers, plusieurs défis demeurent. D'après l'annuaire des statistiques sanitaires de 2017, le nombre d'agents de santé toutes catégories confondues est estimé à 9 462 dont 8 624 relèvent du MSP. Selon la même source, le ratio habitants pour un médecin est de 24 188 (norme OMS : 10 000), celui d'habitants pour un pharmacien est de 221 777. Par ailleurs, le ratio habitants pour un infirmier s'établit à 3 837 (norme OMS : 5000) tandis que celui des femmes en âge de procréer par sage-femme est de 5 441 (norme OMS : 5000).

Le nombre de lits/places dans les hôpitaux est un indicateur de disponibilité de services. Il est estimé à 43,5 lits/places pour 100 000 habitants en 2017. On doit augmenter considérablement le nombre de lits pour arriver à la norme recommandée par l'OMS qui est d'un lit pour mille habitants. La charge démographique moyenne par type de personnel est estimée à 9517 habitants pour un centre de santé et 147 462 habitants pour un hôpital. La densité du personnel de santé est estimée à 0,58 pour mille habitants alors que la norme recommandée par l'OMS est de 4,45 pour mille habitants pour atteindre les ODD. Par rapport à cette norme, le déficit en RHS en 2017 est évalué à environ 24 385 agents.

En ce qui concerne les ressources financières, en dépit de l'engagement d'Abuja qui exige que la part du budget de l'Etat consacré au secteur de la santé soit de 15%, en 2015 le Gouvernement tchadien en a consacré

seulement 5,52%. En 2013, en raison des retombées des ressources pétrolières, il a été consacré près de 10% du budget au secteur hormis les ressources investies dans les grands projets présidentiels. En 2017, la part du budget allouée à la santé représentait 6,5% du budget général de l'Etat.

Malgré les efforts du Gouvernement et ses partenaires dans le domaine de la santé, les évaluations ont montré que les indicateurs de la santé maternelle (860 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes) et de mortalité infanto-juvénile (133‰ en 2014) sont restés encore élevés. En revanche, des initiatives comme l'instauration de la gratuité des soins d'urgence et la revitalisation des centres de santé ont contribué à l'amélioration de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire théorique de 70,1% en 2005 à 80,0% en 2013.

3-Niveau de vie

Sur le plan économique, au niveau national, en 1999, le secteur primaire (agriculture et élevage) contribuait pour 37,6% au PIB, contre 14% du secteur secondaire dominé par quelques industries et 47% du secteur tertiaire dominé surtout par le secteur informel (DSEED, Comptes Economiques, 1999). L'année 2004 a été marquée par la hausse de la part du secteur industriel (47% du PIB), consécutivement aux investissements importants réalisés pour l'acquisition d'équipements pétroliers.

Le PIB par tête était passé de 475 500 F CFA (environ 970,5 dollars US) en 2010 à 536 760 F CFA (environ 1 092,9 dollars US) en 2014, avant de chuter en 2018 à 455 960 F CFA (INSEED et DEP/MFB, 2018).

3. Capital humain au Tchad : perspectives



Le capital humain est le défi critique le plus important au Tchad. Quel que soit le capital financier et physique, avec une productivité moyenne faible, estimée à 30% des capacités physiques et intellectuelles des travailleurs, aucune transformation durable et profonde n'est possible (*Bédoumra Kordjé, 2019*). Les dépenses publiques d'éducation et de santé sont en baisse depuis 2015. D'après le Rapport de l'enquête parlementaire adopté par l'Assemblée Nationale le 22 juin 2018, « Sur les dix dernières années, la contribution de l'Etat au financement du secteur de l'éducation n'a pas dépassé 13% du budget et 2% du PIB, dans un contexte de contraction drastique de l'aide publique au développement. L'objectif stratégique de la réforme était d'atteindre au moins 4% du PIB et 20% du budget en 2015. Malgré cet effort, les coûts

unitaires du système éducatif sont les plus élevés d'Afrique... ».

Le Rapport 2014 sur l'Etat du Système Educatif National (RESEN 2014) au Tchad notait que « Les performances du système éducatif tchadien le situent très loin de l'objectif d'une éducation primaire pour tous ; seuls 38% des enfants d'une génération achèvent le primaire contre le pourcentage de 100% attendu. »

Le développement humain durable au Tchad reste encore très faible. Il faudrait prendre des mesures urgentes pour améliorer le système sanitaire afin d'allonger l'espérance de vie de la population, alphabétiser et scolariser davantage les hommes et les femmes et, surtout améliorer le niveau de leur revenu. Il est à noter que le projet pour l'autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) a recours à des interventions

multisectorielles destinées à apporter des services de planification familiale et à lutter contre les violences faites aux femmes. Grâce aux investissements consentis dans le cadre de ce projet, les filles bénéficient d'une palette d'interventions en appui à leur scolarisation — transport, hébergement, fournitures scolaires et allocations monétaires — dans le but de leur permettre de développer pleinement leur potentiel. Par ailleurs, au regard des défis relatifs au capital humain, le Plan National de Développement 2017-2021 découlant de la Vision 2030, à travers son quatrième axe stratégique cherche à déterminer et réunir les conditions et les possibilités de valorisation dudit capital humain.

**NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE
& ATOKARE Alexis**

NOUVELLES DE L'INSEED

1. Visite de l'Administrateur Pays au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale (groupe Afrique II)

Pays de la Banque Mondiale et l'équipe de l'INSEED ont porté sur plusieurs points notamment l'état de

l'exercice 2019 et le plan d'actions 2020. Il a précisé que ce plan fondé sur le Plan Stratégique 2019-2023 de l'INSEED, est évaluable sur la base d'un cadre de résultats et de performance, et bâti sur des activités prioritaires mais dont la mise en œuvre reste conditionnée par la mobilisation effective des ressources financières, humaines et techniques prévues.

Les Administrateurs de l'Institut ont rappelé l'importance de la statistique dans les politiques publiques et ont exprimé leur soutien au processus de développement de la statistique engagé à l'INSEED dans le cadre de la réforme du système statistique tchadien. Sur cette base, le rapport d'exécution 2019, le plan d'actions 2020 et leurs budgets respectifs, ont été validés par le Conseil sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations formulées. Cependant, le Conseil a tenu à rappeler que la mise en œuvre des orientations stratégiques et opérationnelles de l'INSEED nécessite la mobilisation de ressources financières et humaines de la part du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers. Et c'est compte tenu de cette question préalable sur l'effectivité des ressources, que le Conseil a décidé de différer à une date ultérieure, l'examen des points inscrits à l'ordre du jour portant sur le statut du personnel, l'organigramme et les décisions à prendre en matière de recrutement et de motivation à l'Institut.



Le 17 septembre 2019 fut un jour exceptionnel pour l'INSEED. En effet, l'Administrateur du Tchad auprès de la Banque Mondiale, M. Jean Claude TCHATCHOUANG, en mission au Tchad pour sa première fois, a été reçu à cette date par le Directeur Général de l'INSEED, Dr. BARADINE ZAKARIA MOURSAL. Il s'agit d'une visite de prise de contact et d'échanges avec le Responsable de l'INSEED. A cette occasion, le Directeur Général de l'INSEED était assisté de son Adjointe et d'une équipe technique composée du Conseiller technique du Deuxième Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat tchadien

mise en œuvre du Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST), les principales activités en cours à l'INSEED ainsi que la vision à court et moyen termes de l'Institut. Avant de prendre congé de ses hôtes, l'Administrateur Pays de la Banque Mondiale n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction à l'endroit des autorités tchadiennes et en particulier celles en charge de la statistique pour les efforts fournis en faveur du développement de la statistique au Tchad avant d'annoncer sa disponibilité à accompagner le Tchad dans cette voie.

SENOUSSI YOUSOUF HASSAN

2. Conseil d'Administration Ordinaire de l'INSEED du 07/02/2020

Le 7 février 2020, s'est tenue, dans la salle de réunions de l'INSEED, la première session ordinaire du Conseil d'Administration (CA) de l'Institut au titre de l'année 2020. Cette rencontre dirigée par le Président du CA, M. NASSOUR BAHAR MAHAMAT ITNO a permis de passer en revue toutes les activités menées au cours de l'année 2019 et d'examiner puis de valider le plan d'actions et le budget pour l'année 2020.

A cet effet, le Directeur Général de l'INSEED, Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL, a présenté les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre des activités au titre de



(ACET2), des Assistants techniques du DG de l'INSEED, des chefs de Départements de l'INSEED, du Coordonnateur Adjoint du RGPH-3, des membres de l'Unité de Gestion du Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST) et du Responsable de la Cellule de Communication de l'INSEED.

Les échanges entre l'Administrateur



SENOUSSI YOUSOUF HASSAN & NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE

3. Installation de nouveau Président du Conseil d'Administration de l'INSEED 23/6/2020

Le Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (MEPDCI), Dr Issa DOUBRAGNE a procédé ce



jour 23 juin 2020, à l'installation officielle du nouveau Président du Conseil d'Administration (PCA), de l'INSEED, M. MOUTEDE DJIM-HYNGAR, nommé par Décret n°1218/PR/2020 du 9 juin 2020. Cette cérémonie s'est déroulée dans les locaux de l'INSEED en présence des Conseillers spéciaux du Président de la République, MM. ALIO ABDOULAYE IBRAHIM et ALINGUE Etienne, du Président sortant du Conseil d'Administration de l'INSEED, M. NASOUR BAHAR MAHAMAT ITNO. et des membres dudit Conseil. Le PCA du FONAP M. BRAH MAHAMAT a été invité à titre exceptionnel par le Ministre, pour prendre part à cette cérémonie d'installation.

Dans son mot introductif, le Président sortant du Conseil d'Administration par ailleurs Directeur Général du MEPDCI, a remercié les plus Hautes Autorités pour lui avoir permis d'accompagner l'INSEED conformément au processus de la réforme de l'appareil statistique national. Il a présenté les réalisations faites depuis la session du 7 février 2020 en termes de validation et mise en œuvre du budget et du Plan d'actions de 2020, ainsi que du renforcement institutionnel de l'INSEED. Il a ensuite félicité et formulé des vœux de réussite au nouveau PCA.

Le nouveau PCA de l'INSEED a remercié le Maréchal du Tchad, Chef de l'Etat de lui avoir confié une tâche

aussi exaltante et a promis de tout mettre en œuvre pour que l'INSEED puisse concrétiser sa vision et ses objectifs stratégiques dans le cadre du processus de la réforme impulsée par les plus Hautes Autorités. Il a par ailleurs, rappelé qu'étant un cadre du domaine de la statistique, il apprê-

hender pleinement l'utilité de la statistique dans la gestion publique et les défis de renforcement des capacités statistiques au Tchad.

Par la suite, le Ministre en charge du plan a procédé à l'installation du nouveau PCA de l'INSEED en rappelant les enjeux et défis de la statistique dans les politiques publiques, et en réitérant sa disponibilité à accompagner le développement de l'INSEED et de l'appareil statistique dans son ensemble. Le Ministre a aussi rappelé les grands chantiers de la réforme en cours, citant entre autres la mise en place du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS), la création de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Informatique Appliquée (ENSIA), et la réalisation du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3) avec une conférence des bailleurs prévue avant la fin de l'année.

En guise d'orientations, les Conseillers Spéciaux ont tenu à livrer le message du Président de la République, qui reste résolument engagé à insuffler une nouvelle dynamique de pilotage en nommant de hauts cadres aux postes de Président de Conseil d'Administration des différentes institutions avec un cadre de travail motivant et une obligation de résultats mesurables en complémentarité avec le FNDS. Il a ensuite exhorté le nouveau PCA de l'INSEED à travailler en sym-

biose avec la tutelle, tout en le félicitant au nom du Chef de l'Etat.

Cette cérémonie d'installation de nouveau PCA de l'INSEED est conclue par une signature d'un procès-verbal.

SENOUSSI YOUSOUF HASSAN

4. Conseil d'Administration Extraordinaire de l'INSEED du 23/06/2020

Suite à la nomination de M. MOUTEDE DJIM-HYNGAR au poste du PCA de l'INSEED à la faveur du décret N° 1218 /PR/2020 du 09 Juin 2020 et à son installation intervenue le 23 juin 2020 dans la salle de réunions de l'INSEED, la première session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'INSEED a été tenue avec deux points inscrits à l'ordre du jour :

- Examen du projet de révision du budget de l'INSEED validé lors de la première session ordinaire du Conseil d'Administration de 2020 ;
- Examen et adoption de l'organigramme de l'INSEED.

Sur le premier point, les Administrateurs ont autorisé le Directeur Général de l'INSEED à faire un ajustement interne du budget de l'Institut pour permettre la prise en charge du nouveau PCA conformément au décret N°1314/PR/2020 du 23 juin 2020 portant réglementation des modalités de désignation et rémunération des PCA des Etablissements Publics, des Sociétés d'Etat et Sociétés Parapubliques

Sur le deuxième point, les Administrateurs ont été préalablement consultés à domicile. Ils ont recommandé au Directeur Général de l'INSEED de préparer les conclusions des consultations à domicile et préparer des propositions de décisions à soumettre à leur appréciation. Sur cette base, le PCA a conclu la session en projetant d'organiser une nouvelle session extraordinaire dans la première quinzaine de juillet 2020, pour statuer sur ces points qui conditionnent le développement institutionnel et de manière spécifique, l'exécution du plan d'actions 2020 de l'INSEED.

SENOUSSI YOUSOUF HASSAN

5. Conseil d'Administration Extraordinaire de l'INSEED du 10/07/2020

La deuxième session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'INSEED pour l'année 2020 s'est tenue le 10 juillet 2020 dans la salle de réunion de l'Institut. Cette rencontre a été dirigée



par le PCA de l'INSEED, M. MOUTEDE DJIM-HYNGAR. Elle fait suite à la réunion du 23 juin 2020, présidée par le Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, consacrée à l'installation du nouveau Président du Conseil d'Administration, et a permis :

- L'adoption du compte rendu de la réunion d'installation du Président du conseil d'Administration du 23 juin 2020;
- L'examen et l'adoption du budget révisé de l'INSEED ;
- L'examen et l'adoption des projets de décisions.

Les Administrateurs ont enfin donné tous les pouvoirs au PCA pour prendre les décisions et mesures nécessaires à la bonne marche de l'Institut.

BANDOUMAL OUAGADJIO

6. Mise en place du Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique (CNS)

Le Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique a été mis en place en avril 2020 par l'Arrêté N° 0070/PR/MEPD/SE/DGM/INSEED/2020 du 14 avril 2020 du Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale assurant la tutelle de l'INSEED et la Présidence du Conseil National de la Statistique (CNS) sur proposition du Di-

recteur Général de l'INSEED. L'Arrêté N°0071/PR/MEPD/SE/DGM/INSEED/2020 du 14 avril 2020 porte nomination à des postes de responsabilité au Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique. Il s'agit de :

- Secrétaire Permanent : M. GOGNIN

GOMDIGUE ;

- Assistant du Secrétaire Permanent : M. RIRADJIM MADNODJI ;

- Secrétaire du Secrétaire Permanent: Mme. MARIAM ALI ALLATCHI.

Les attributions du Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique sont :

- assurer l'organisation des sessions du CNS ;
- préparer les dossiers à soumettre aux délibérations du CNS et ceux soumis aux travaux des Commissions thématiques ;
- consolider les avants projets du Programme Annuel d'Activités Statistiques à soumettre à l'examen du CNS;
- élaborer chaque année le rapport d'activités du CNS ;
- assurer le secrétariat des sessions du CNS et en préparer les Comptes rendus;
- assurer la tenue de la documentation et gérer les archives du CNS ;
- exécuter toute autre tâche sur instruction du Président du CNS.

A son actif, le Secrétariat Permanent a constitué un répertoire des services statistiques ministériels et parapublics du Tchad. Ceux-ci ont été regroupés en pôles statistiques sectoriels et le tout est consolidé dans l'Arrêté

N°122/PR/MEPD/SE/DGM/INSEED/2020 du 20 août 2020 Portant Etablissement de la Liste des Services Statistiques Ministériels et Parapublics du Tchad et leur Regroupement en Pôles Statistiques Sectoriels.

De septembre à décembre 2020, le Secrétariat Permanent se propose de soumettre au Ministre de tutelle de la Statistique la liste complémentaire des membres du Conseil National de la Statistique afin qu'un Décret soit pris pour permettre l'organisation d'une réunion de validation de la Deuxième Stratégie de Développement de la Statistique (SNDS2) par le Conseil National de la Statistique ; de faire prendre un Arrêté définissant les attributions des Commissions thématiques par le Président du Conseil National de la Statistique et de faire de proposition de désignation des responsables desdites Commissions.

GOGNIN Gomdigué

7. Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique du 28/08/2020

Nommé par le Décret n° 1218/PR/2020 du 09 Juin 2020, Portant Nomination des personnalités aux postes de Présidents des Conseils d'Administration des Etablissements Publics, Sociétés d'Etat et Sociétés Parapublics, le Président du Conseil d'Administration (PCA) du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) a été installé le 24 juin 2020.

La première réunion du Conseil d'Administration du FNDS a été organisée le 28 août 2020. Au cours de cette réunion, ont été débattus les éléments constitutifs du budget de septembre à décembre 2020 notamment le fonctionnement et l'investissement portant sur la réfection du bâtiment ayant abrité le siège du Fonds de Soutien aux Activités en matière de Population et de Lutte contre les IST/VIH/SIDA (FOSAP) suite à l'arrêt définitif de ses activités. Ce bâtiment servira de siège du FNDS.

Les autres sujets techniques inscrits au Conseil d'Administration ont été reportés à un Conseil Extraordinaire qui sera organisé après la nomination du Directeur Général du FNDS et de son Adjoint.

GOGNIN Gomdigué

ACTIVITES DE L'INSEED

1. Etat d'avancement des activités du RGPH-3

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive des données détaillées jusqu'au niveau



des plus petites unités administratives sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Conscient de la fonction structurante des recensements démographiques dans les systèmes statistiques nationaux, le Tchad a réussi à organiser deux recensements généraux de la population et de l'habitat en 1993 et en 2009 et a publié les résultats, malgré un contexte national et un environnement international difficiles. Les résultats de ces deux opérations ont tant bien que mal permis au gouvernement d'assurer la planification et le suivi de ces activités. Après dix ans, les données issues de ces deux opérations commencent à être obsolètes, c'est pourquoi, le Gouvernement a pris la décision d'instituer l'organisation du RGPH-3, couplé au Recensement Général de l'Agriculture par Décret N°314/PR/MEPD/2020 du 22 mars 2020.

En prélude aux activités de préparation du RGPH-3, des rencontres avec les partenaires techniques et financiers, des ateliers et missions ont été réalisés en 2018 et 2019.

1- Activités réalisées

- Elaboration des documents stratégiques, notamment le budget du

RGPH3 avec l'appui financier et technique de l'UNFPA en 2018;

- Mise en place du Bureau de Coordination du RGPH-3 avec la nomina-

tion du Coordonnateur et de son Adjoint ainsi que la nomination des Chefs des Divisions et leurs Adjointes;

- Examen et validation des documents stratégiques par les membres du Comité Technique du RGPH-3 au cours des séances des 26 et 27 décembre 2019 et des 07 et 21 janvier 2020 ;

- Examen et validation des documents stratégiques par les membres de la Commission Nationale de Population à l'Hôtel Radisson Blu à N'Djamena le 13 mars 2020. Au terme de ces différentes rencontres, le budget du RGPH-3, couplé au Recensement Général de l'Agriculture a été validé ;



- Adoption du logo du RGPH-3 et du slogan « Nous avons tous à gagner

en nous faisant recenser » ;

- Examen et validation du Document Stratégique de la Cartographie par le BCTR.

2- Documents en cours de réalisation :

- Outils de collecte des données cartographiques ;

- Projet de Décisions pour la création des sections dans les divisions;

- Outils de plaidoyer en prélude de la table ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement du RGPH-3 ;

- Projet de questionnaire ménage.

3- Perspectives :

Il était prévu :

- Que les activités préparatoires sur le terrain commencent en octobre ou au plus tard en décembre 2020 pour espérer organiser le recensement pilote en 2021 ;

- Qu'à la différence des deux recensements précédents, la collecte des données du RGPH-3 sera numérique avec l'intégration du module agricole.

- En raison des difficultés liées au démarrage des activités cartographiques sur le terrain, il y'a risque possible de glissement de calendrier des activités du RGPH-3.

**NOUBADIGNIM
RONELYAMBAYE**

2. Impact de la pandémie du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages au Tchad



La crise sanitaire mondiale en cours, causée par le COVID-19, en plus de ses effets néfastes sur la santé des populations, et de par les mesures de prévention et de lutte prises pour endiguer la progression de la pandémie, a impacté de très nombreux pays y compris le Tchad, aux plans social et économique. Pour évaluer les effets du COVID-19 sur les ménages, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques a suivi mensuellement une cohorte des ménages pendant trois

mois dans différentes provinces. Ce suivi mensuel a permis de produire un bulletin dont les résultats du premier numéro révèlent que 24,4% des ménages n'ont pas pu s'approvisionner comme d'habitude en denrées alimentaires depuis le début de la pandémie du COVID-19 le 19 mars 2020 ; et les produits inaccessibles aux ménages pour cause de rupture sont : les masques et les autres produits de prévention (28,7%), le sucre (25,9%), l'huile (25,3%) et la viande (24,1%). Aussi, ressort-il des analyses que l'avènement du COVID-19

aurait plus que doublé le nombre de sans-emplois. En effet, 57,8% des répondants n'exerçant pas des activités au moment de l'enquête travaillaient avant l'avènement du COVID-19. Par ailleurs, les entreprises possédées par les ménages ont vu leur revenu baissé par rapport au mois précédant l'enquête, surtout celles de la branche des services (76,5%).

Sur le plan de l'accès aux soins de santé, les résultats ont montré que 8,1% des ménages qui sont dans le besoin des soins médicaux ne se sont pas rendus à l'hôpital par peur de Coronavirus ; et 84,8% des ménages ayant un membre malade n'ont pas pu accéder aux soins à cause de manque d'argent. Enfin, il est ressortie des analyses que les assistances depuis l'avènement du COVID-19 auraient bénéficié seulement à 2% des ménages tchadiens. Par ailleurs, parmi les ménages recevant d'habitude des transferts de la part d'un proche ou ami, 56,7% déclarent une baisse du montant de ces transferts.

**CHERIF OUSMANE ABDOULAYE
& DOUZOUNET MALLAYE**

3. Profil de pauvreté au Tchad en 2018 selon l'ECOSIT4

Les statistiques sur les conditions de vie des ménages tchadiens sont fraîchement mises à jour à la faveur de l'Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) réalisée par l'INSEED en 2018. Cette étude à couverture nationale a permis d'établir le profil de pauvreté au Tchad. A partir des données de l'ECOSIT4, le seuil de pauvreté, c'est-à-dire le montant minimum des dépenses nécessaires pour satisfaire le besoin calorifique journalier individuel (2300 kilocalories), est estimé à 672 FCFA par jour et par personne, soit une dépense annuelle de consommation alimentaire de l'ordre de 241 970 FCFA par personne. Sur cette base, il a été estimé que 42,3%

des Tchadiens sont pauvres. Il est à noter cependant une très inégale répartition du phénomène de pauvreté entre le milieu urbain où près d'un ménage sur cinq est pauvre et le milieu rural où presque un ménage sur deux vit dans la pauvreté.

La profondeur de la pauvreté qui mesure l'écart moyen entre les dépenses des ménages pauvres et le seuil de pauvreté s'élève à 12,6% au niveau national. Cet indicateur exprime l'effort moyen à fournir par un ménage en termes de dépenses alimentaires pour chacun de ses membres pour sortir de la pauvreté. Il affiche également un grand contraste entre les ménages du monde rural dont la dépense moyenne est de

15,1% inférieure au seuil de pauvreté, et les ménages du milieu urbain pour lesquels la valeur de la profondeur de la pauvreté est de l'ordre de 5%.

Un autre concept lié à la pauvreté étudié grâce aux données de l'ECOSIT4 est celui de l'extrême pauvreté, condition d'un ménage dont l'ensemble des dépenses (alimentaires et non alimentaires) reste insuffisant pour satisfaire les besoins alimentaires de ses membres. Il en ressort que 15,2% des ménages au Tchad vivent dans l'extrême pauvreté. Dans le monde rural, 18,4 % des ménages sont en situation d'extrême pauvreté contre 5,2% pour les ménages urbains.



Les dépenses journalières (alimentaires et non alimentaires) par personne sur l'ensemble des ménages du Tchad sont estimées à 940 FCFA. Cependant les 20% les plus pauvres dépensent par membre en moyenne 336 FCFA par jour pour les besoins aussi bien alimentaires que non alimentaires, ce qui est loin du seuil de pauvreté de 672 FCFA mentionné précédemment, alors que les 20% les plus riches dépensent par membre 2 087 FCFA par jour. Ainsi, les plus riches dépensent près de 6 fois plus que les pauvres.

Quelques principaux facteurs ex-

plicatifs de ces différences en termes de capacités à dépenser des différents groupes de ménages selon leur niveau de vie sont donnés ci-après.

Les individus les plus pauvres sont issus des ménages dont l'âge du chef varie entre 25 et 64 ans qui représentent 8,15% de la population totale mais comptent pour presque 89% des ménages parmi les 20% des ménages les plus pauvres et pour 75,4% des 20% les plus riches.

Les ménages dirigés par des personnes mariées (régime monoga-

mique ou polygamique) sont relativement plus touchés par la pauvreté. Ils représentent presque 78% de la population totale, mais leur représentation dans la catégorie des ménages les plus pauvres s'élève à 85%, tandis qu'ils comptent pour 67,5% parmi les ménages les plus riches.

Ces facteurs explicatifs des disparités des dépenses de consommation des ménages servent de facteurs de déterminants des inégalités entre les ménages étant donné le lien étroit entre les dépenses de consommation et la consommation effective des ménages. Les données de l'ECOSIT4 indiquent que les inégalités entre les ménages sont globalement moins fortes au niveau national. Cependant, elles deviennent plus ou moins profondes lorsqu'on s'intéresse aux sous-groupes de la population selon certaines caractéristiques des ménages. Notamment, les inégalités sont fortes parmi les ménages urbains, ceux dont les chefs sont : (i) de niveau d'éducation secondaire premier cycle ou supérieur, (ii) inactifs ou chômeurs, (iii) travailleurs dans les industries extractives, ou (iv) ouvriers non qualifiés.

MANTOBAYE MOUNDIGBAYE & CHERIF OUSMANE ABDOULAYE

4. Suivi des prix des produits de première nécessité pendant la période de la pandémie du COVID-19

Le suivi des prix des produits alimentaires pendant la période de la pandémie du COVID-19 dans huit villes du pays dont la capitale en juin 2020 par l'INSEED montre que dans six villes parmi les huit, la tendance des prix de la plupart des principaux produits est en hausse. Il s'agit des villes de N'Djaména, d'Abéché, d'Am-Timan, de Bol, de Mongo et de Moundou.

Dans la ville de N'Djaména où la hausse des prix est plus observée, comparativement aux sept autres villes, les produits concernés par cette flambée des prix sont la carpe

fraîche (55,7%), le pain en baguette (33,1%), la viande de bœuf avec os (31,0%) et les céréales dont le riz brisé importé en sac de 50 kg (22,8%), le maïs vendu en sac de 100 kg (19,5%), le petit mil en sac de 100 kg (16,9%) et le riz local vendu en sac de 100 kg (8,8%). Après une hausse de 37,2% en mai dernier, le prix du pain en baguette a baissé de 9,6% en juin 2020. Les villes de Doba et de Sarh ont enregistré généralement de baisses des prix que de hausses. A Doba, c'est principalement le prix au kilogramme du pain en baguette et celui

de la carpe fraîche qui ont baissé respectivement de 19,8% et de 9,7% tandis que les prix des céréales ont connu de hausse de l'ordre de 4%. A Sarh, les produits ayant connu de baisse des prix sont le macaroni en sachet de 500 g (-7,1%), le sucre en sac de 50 kg (-6,9%) et la viande de bœuf avec os (-5,3%). On y a constaté que le prix au kilogramme de la carpe fraîche qui était en hausse de 8% en mai 2020 a encore augmenté en ce mois de 7,1%.

AHMAT SOULEYMANE HACHIM & YAPOU NDERKANZUKU Arnaud

5. Etat d'avancement des activités de la SNDS2

Lancés en octobre 2018 après la mise en place du Secrétariat Technique de la Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2), les travaux d'élaboration de la SNDS2 2019-2023 sont arrivés à terme avec la finalisation du document de la SNDS2 suite à l'atelier national de validation tenu le 22 août 2019 à l'Hôtel La Résidence à N'Djaména, la Réunion de validation dudit document par le Comité chargé de la Réforme de l'Appareil Statistique (CRAS) le 28 août 2019 à Bakara, suivi d'une retraite d'intégration des observations du CRAS du 29 septembre au 2 octobre 2019 toujours à Bakara. Le Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique (SP-CNS) mis en place par arrêté n°0070/PR/MEPD/SE/DGM/INSEED/2020 du 14 avril 2020 prend la relève du Secrétariat Technique



de la SNDS2 pour la suite des travaux afférents à la SNDS2. Ainsi, d'ici à la fin de l'année 2020, le SP-CNS compte procéder à la validation dudit document par le Conseil National de la Statistique (CNS). En 2021, il compte faire adopter le document de la SNDS2

par le Gouvernement afin qu'il devienne un document officiel du Gouvernement et organiser la Table Ronde des PTF et bailleurs de fonds pour mobiliser le financement de la SNDS2 pour sa mise en œuvre.

RIRADJIM MADNODJI

PUBLICATIONS DE L'INSEED

1. Indice National des Prix à la Consommation

L'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) est un outil de mesure de l'inflation. Autrement dit, c'est un instrument permettant de calculer et de comparer, entre deux périodes données, l'évolution moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. Il mesure l'impact des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. Au Tchad, cet indice est produit et publié chaque mois par l'INSEED. Son calcul prend en compte tous les domaines de consommation des ménages tchadiens. Il s'agit entre autres de l'alimentation, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, de l'habillement, des loyers du logement, de l'entretien courant du logement, de la santé, des services de télécommunication, des loisirs, etc. 12 000 prix dans environ 1

000 points de vente sont collectés chaque mois pour calculer l'INPC. Ces prix sont collectés dans les villes de N'Djaména, Moundou, Abéché, Sarh et Doba. L'année de base utilisée actuellement pour le calcul de l'indice est 2014 tandis que les pondérations sont issues de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages réalisées en 2011.

1. Analyse du niveau des prix par fonction au deuxième trimestre de l'année 2020

Au deuxième trimestre de l'année 2020, le niveau général des prix a augmenté de 3,1% par rapport au trimestre précédent. À l'exception de la baisse des prix de boissons alcoolisées et tabac de 0,5% et de la stabilité du niveau des prix de service de l'enseignement, l'on note des hausses sensibles du niveau des autres fonctions de

consommation. Cependant, la hausse du niveau des prix au deuxième trimestre de l'année 2020 par rapport au trimestre précédent résulte principalement de l'augmentation du niveau des prix des services de communications (+12,4%), des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+5,0%), des biens et services divers (3,5%), des articles d'habillement et chaussures (+2,7%), des biens et services de loisirs et cultures (+2,6%) et de service restaurants et hôtels (+2,4%). Comparé au même trimestre de l'année 2019, le niveau général des prix a augmenté de 4,2%. Cette hausse du niveau des prix au deuxième trimestre de l'année 2020 pourrait être expliquée en partie par la crise sanitaire due à la maladie à coronavirus et la variation périodique de bas prix de certains produits alimentaires.

2. Analyse du niveau des prix selon la nomenclature secondaire au deuxième trimestre de l'année 2020

Le deuxième trimestre de l'année 2020 est remarqué par une hausse généralisée des prix des produits dans toutes les nomenclatures secondaires. Selon le lieu de provenance, les produits locaux au même titre que les produits importés ont augmenté de 2,8%. Cependant, comparativement au même trimestre de l'année 2019, les produits locaux et les produits importés ont augmenté respectivement de 2,2% et de 1,4%.

Selon la volatilité des prix des biens et services, il faut noter que le niveau de prix des produits énergétiques a augmenté de 1,5% au deuxième trimestre de l'année 2020 par rapport au trimestre pré-

cédent et de 0,2% par rapport au même trimestre de l'année 2019, tandis que les prix des produits frais et les produits hors produits frais et énergie ont augmenté respectivement de 5,8% et de 3,4% au deuxième trimestre de l'année 2020 par rapport au trimestre précédent. Comparés au même trimestre de l'année 2019, ils ont augmenté respectivement de 6,9% et de 2,7%.

Selon le secteur d'activité, les prix des produits du secteur primaire, du secteur secondaire, et du secteur tertiaire ont connu respectivement une augmentation de prix de 5,0%, 2,7% et de 1,8% au deuxième trimestre de l'année 2020 par rapport au trimestre précédent. Cependant, comparés au même trimestre de l'année 2019, le niveau des prix produits du secteur primaire, du secteur secon-

daire et du secteur tertiaire ont augmenté respectivement de 1,4%, de 2,6% et de 2,8% au deuxième trimestre de l'année 2020.

Selon la durabilité des biens et services, l'on note une augmentation considérable du niveau des prix de service de 8,7% au deuxième trimestre de l'année par rapport au trimestre précédent et de 8,1% par rapport au même trimestre de l'année 2019, tandis que les produits durables, les prix des produits non durables et des produits semi-durables quant à eux ont augmenté respectivement de 1,8%, de 3,0% et de 2,4% en variation trimestrielle et de 2,8%, de 2,1% et de 0,5% en glissement annuel.

AHMAT SOULEYMANE HACHIM & YAPOU NDERKANZUKU Arnaud

2. Indice du coût de construction

L'«Indice du Coût de Construction (ICC)» est un indice composite de prix basé sur l'observation des prix des matériaux de construction, du coût de la main d'œuvre, des coûts des moyens de gestion et des coûts de location et d'amortissement du matériel. C'est un outil de pilotage pour les institutions en charge de l'urbanisme et de l'habitat, des logements sociaux pour le suivi des prix des matériaux de construction. Cet indice permet également aux ministères ou institutions en charge des travaux publics et de la régulation des marchés des Bâtiments et travaux publics (BTP) de suivre les chantiers de construction et de négocier les avenants des contrats. Aussi, les ménages peuvent s'en servir pour négocier les contrats avec les constructeurs et connaître les

prix des principaux matériaux de construction. Les opérateurs privés exerçant ou désirant investir dans les BTP peuvent utiliser cet indice comme indicateurs d'évolution des coûts des ouvrages de BTP ainsi que les banques pour la gestion des prêts immobiliers.

Il s'agit d'un premier indice de ce genre élaboré par l'INSEED. C'est un indice trimestriel qui prend en compte les dépenses d'investissements effectuées par les ménages pour la construction des nouveaux logements d'habitation. Il est limité aux constructions des maisons en matériaux durables, à usage d'habitation en milieu urbain, accessible à la majorité de la population. Sont exclus du champ de l'ICC les logements dits traditionnels dont les murs ou les toitures sont en terre non cuite, en bouse de vache, en bambous, en paille, en feuilles ou autres matériaux non

durables. Le champ couvert par l'indice est la plus grande agglomération du Tchad (N'Djamena) découpée en zones de collecte. Les informations sont collectées auprès des grandes, moyennes et petites quincailleries, des boutiques spécialisées, des dépôts de sable, des dépôts de planche, des carrières et des locations de matériel. L'année de base de l'ICC est 2018. Grâce à l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de Développement de la Statistique au Tchad et l'appui technique d'AFRISTAT, quelques séries d'ICC ont été produites et seront publiées probablement au dernier trimestre de l'année 2020.

AHMAT SOULEYMANE HACHIM & YAPOU NDERKANZUKU Arnaud

3. Indice Harmonisé de la Production Industrielle

L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur de court terme permettant de mesurer l'évolution de la production des unités industrielles exerçant sur le territoire national à une période bien définie. Il concerne l'activité de fabrication ou de transformation des unités industrielles et permet de mesurer les quantités physiques produites par ces unités au cours d'une période donnée. Afin de permettre aux utilisateurs de connaître l'évolution réelle en volume de la production industrielle et les mouvements au sein du tissu industriel du Tchad, l'INSEED produit et publie depuis 2012 des notes trimestrielles de l'IHPI. Cet indice couvre les industries extractives, les industries agro-alimentaires, les industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, l'industrie pétrolière, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les indus-

tries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. L'échantillon utilisé pour le calcul de l'IHPI est composé de 26 entreprises avec 34 produits, couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays.

Avec l'apparition de la pandémie du Coronavirus au Tchad en

précédent. Cette baisse est la conséquence de la diminution de la production des industries agro-alimentaire (-67,2%), des industries pétrolières (-48,5%), des industries de matériaux et minéraux (-46,1%) et de l'électricité, eau et gaz (-13,3%). Toutefois, cette baisse a été atténuée essentiellement par la croissance de la production des industries extractives (+9,9%) et de l'imprimerie (+4,5%).

Les mesures barrières prises par le Gouvernement tchadien en vue de riposter contre le COVID-19 notamment l'instauration du couvre-feu, la fermeture des frontières externes et la sus-

pension des liaisons interurbaines ont occasionné la chute de la production de l'industrie pétrolière (-48,5%) en rapport avec la diminution de la consommation de l'essence, du gasoil et du kérosène au cours de ce trimestre. Ces mesures ont entraîné la limitation des mouvements des véhicules de transport. De même, ces mesures barrières ont occasionné la chute de la production des industries agro-alimentaires (-67,2%) avec la fermeture des alimentations, buvettes, etc, occasionnant une baisse de la production des Brasseries du Tchad.

En revanche, en glissement annuel, la production du tissu industriel au Tchad a augmenté de 11,6% au cours du trimestre sous revue.

**AHMAT SOULEYMANE HACHIM
& YAPOU NDERKANZUKU**

Arnaud

“l'INSEED produit et publie depuis 2012 des notes trimestrielles de l'IHPI. Cet indice couvre...”

mars 2020, la production industrielle au Tchad qui était en hausse depuis le troisième trimestre 2019, a baissé au deuxième trimestre 2020. En effet, au 2^{ème} trimestre 2020, la production du tissu industriel au Tchad a légèrement baissé de 1,3% par rapport au trimestre



ACTIVITES DES SERVICES STATISTIQUES SECTORIELS

1. Direction de la Statistique Agricole

I. Préparatifs de la campagne agro-pastorale 2020-2021

1.1 Dispositions prises en matière d'appui à la production

La campagne agro-pastorale 2020/2021, a été officiellement lancée au mois de mai 2020 par Madame la Ministre de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (MPIEA). La situation économique et financière difficile que traverse le pays n'a pas permis d'apporter un appui conséquent. Toutefois, l'Etat a rétrocedé plus de 1 000 tracteurs au profit des producteurs et octroyé plus de 200 tracteurs neufs à prix subventionné. Une quantité d'engrais NPK et Urée ont été aussi mis à la disposition des producteurs. Les partenaires au développement ainsi que certains projets, ont appuyé les producteurs en semences dans leurs zones d'intervention.

1.2 Mise en place de l'Enquête Agricole Permanente 2020/2021

Dans le cadre de la mise en place de l'Enquête Agricole Permanente 2020/2021, la Direction de la Statistique Agricole (DSA), a mobilisé un dispositif de 213 agents enquêteurs, 57 contrôleurs sur le terrain et au niveau central, 20 agents pour le traitement. Compte tenu des difficultés financières, l'enquête agricole a été mise en place tardivement (du 03 au 13 août 2020 dans la zone soudanienne et du 16 au 29 août 2020 dans la zone sahélienne). Excepté le B.E.T, l'ensemble du territoire est couvert par cette enquête.

II. Suivi de la campagne agro-pastorale 2020-2021

La campagne agro-pastorale 2020/2021 a connu un démarrage précoce à normal dans la plupart des zones agricoles du pays. Les premières pluies significatives ont été enregistrées en avril et en mai

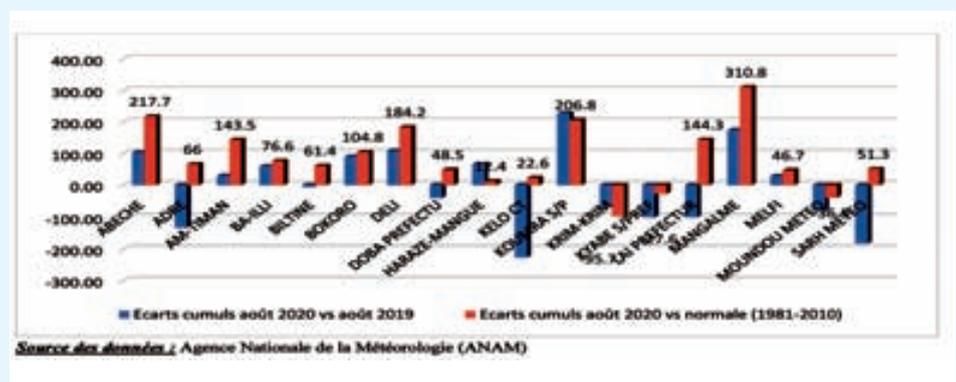
respectivement dans la plupart des localités des zones soudanienne et sahélienne.

2.1 Situation pluviométrique

La situation pluviométrique pendant le mois d'août a été caractérisée par une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Des séquences sèches de plus de 10 jours ont été observées au cours des 1^{ère} et 2^{ème} décades d'août en zone soudanienne surtout dans les provinces du Logone Occidental, Logone Oriental, Mayo-Kebbi Est,

Par rapport à la normale 1981-2010, la majorité des postes pluviométriques ont enregistré des excédents, exceptés les postes de Krim-Krim (-95,7 mm), Moundou (-36,5 mm) et Kyabé (-27,6 mm). Les postes ayant enregistré les excédents les plus élevés sont Mangalmé (310,8 mm), Koumra (206,8 mm), Déli (184,2 mm), Laï (144 mm) et Am-Timan (143,5 mm). (Voir graphiques ci-dessous).

Graphique 1 : Ecart des cumuls pluviométriques au 31 août 2020 (mm)



Mayo-Kebbi Ouest et Tandjilé. En zone sahélienne, des pluies assez importantes enregistrées pendant le mois d'août ont causé des inondations dans certaines localités des provinces du Salamat, Hadjer Lamis, Batha et Chari Baguirmi. Les cumuls pluviométriques saisonniers au 31 août 2020 comparativement à l'année dernière sont en hausse dans la majeure partie des localités du Sahel, à l'exception des postes d'Adré et de Biltine qui ont enregistré des baisses respectives de 131 mm et de 5 mm.

Dans la zone soudanienne, des baisses pluviométriques ont été observées dans la plupart des postes surtout à Kélo (226 mm), Sarh (182 mm), Laï (99mm) et Moundou (79 mm). Cependant, des hausses sont observées à Koumra (228,5 mm), Déli (108 mm) et Bâ-illi (59,9 mm).

Selon l'estimation des pluies par satellite (RFE), les cumuls au 31 août 2020 vont de 800 à 1200 mm dans toute la zone soudanienne et dans certaines localités du Salamat, du Guéra et du Chari Baguirmi. Cette bande est entrecoupée par des cumuls de plus de 1200 mm à l'extrême Sud du pays, au Salamat et au Guéra. Une autre bande de 500 à 800 mm couvre la majeure partie de la zone sahélienne. Dans le reste de la zone agricole, les cumuls varient de 100 à 300 mm, notamment dans la partie Nord du Lac, du Kanem, du Barh-El Gazal, du Batha et du Wadi Fira (carte1).

L'anomalie de RFE par rapport à la moyenne (2009-2018), montre des excédents importants dans la majeure partie des provinces du pays.

Il est aussi observé des excédents très importants, de plus de 150 mm, dans certaines localités, surtout celles du Lac, Kanem, Batha, Salamat et Chari Baguirmi. Toutefois, des déficits légers sont observés au Nord-Est du Kanem et au Nord-Ouest du Barh El Ghazal (Carte 2).

Dans la zone soudanienne, les stades des cultures observés sont :

- montaison, tallage et épiaison par endroit pour le sorgho et le mil ;
- floraison, épiaison et maturation par endroit pour le maïs ;

dans le Hadjer-Lamis.

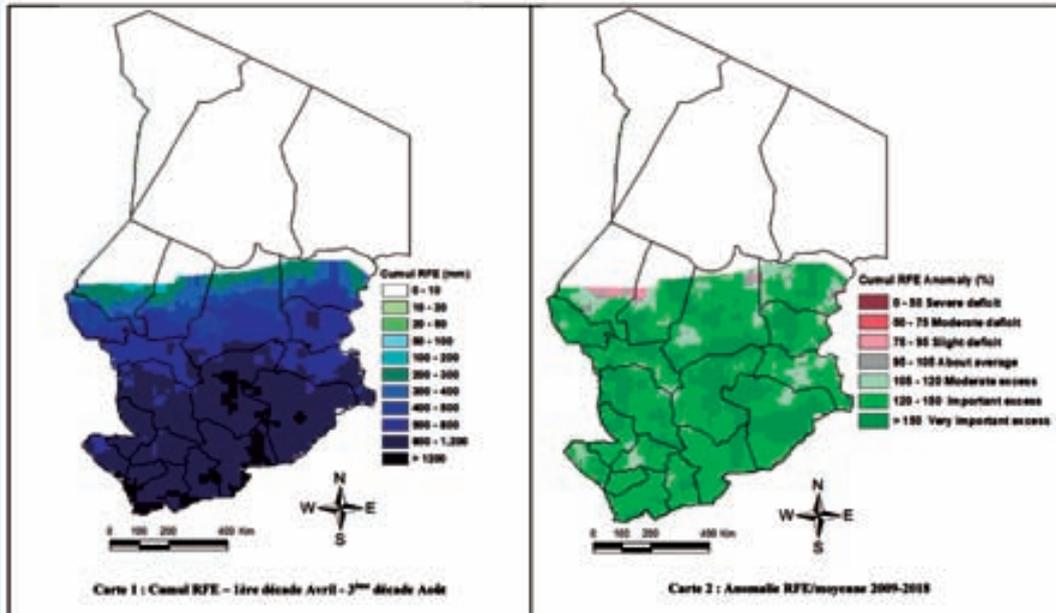
2.3 Situation pastorale

La situation pastorale s'est considérablement améliorée dans l'ensemble du pays. Les pâturages sont abondants et les cours d'eau bien remplis. Cette bonne disponibilité

coltes de la campagne dans certaines localités de la zone soudanienne renforcent cette offre sur les marchés. La demande est moyenne à faible à cause du faible pouvoir d'achat des ménages, malgré la levée de certaines mesures instaurées par les Autorités pour la lutte contre la pandémie du Covid-19.

L'offre des produits de rente est aussi en baisse par rapport à l'année dernière et à son niveau habituel, à l'exception du sésame où l'offre reste supérieure par rapport à son niveau de l'année dernière. La demande du sésame a connu également une baisse assez importante par rapport à l'année dernière à cause de la fermeture des frontières qui n'a pas permis son exportation. Toutefois, elle est en hausse pour l'arachide à cause de la forte demande intérieure.

Pour le bétail, l'offre est satisfaisante, surtout en zone sahélienne. Cette situation se justifie par le retour des transhumants et les difficultés d'exportations du bétail sur pied liées à la fermeture des frontières.



2.2 Situation des cultures

Les cultures présentent un bon développement végétatif dans l'ensemble du pays. Les stades phénologiques sont hétérogènes suivant les types de cultures.

Dans la zone sahélienne, les stades de cultures sont:

- montaison, élongation, et nouaison par endroit pour le sorgho et le mil ;
- formation de panicules mâles et des épis pour le maïs ;
- ramification et floraison pour l'arachide ;
- ramification et formation de gousses par endroit pour le sésame et le niébé/haricot.

- tallage et montaison pour le riz pluvial ;
- levée et ramification pour le sésame et le niébé/haricot ;
- ramification et formation des boutons floraux pour le coton.

Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire est relativement calme dans l'ensemble du pays. Toutefois, quelques dégâts de chenilles légionnaires ont été observés sur le maïs et le sorgho dans certaines localités du Logone Oriental et du Moyen Chari. Il a été également observé des ailés solitaires de criquets pèlerins à faible densité dans les zones de Moussoro, Ati, Djedda et Fada. La présence des oiseaux granivores est aussi signalée

fourragère a amélioré l'embonpoint des animaux et a stimulé la production laitière. La vente de produits laitiers et du bétail améliore substantiellement les revenus des ménages pasteurs et agropasteurs. Les transhumants ont atteint leurs points d'attache.

2.4 Situation des marchés des produits agricoles et du bétail

Les marchés, au mois d'août 2020, sont approvisionnés essentiellement par les stocks des commerçants qui sont relativement faibles. Ainsi, l'offre en céréales de base est en baisse par rapport à son niveau habituel dans la plupart des marchés. La disponibilité des produits importés (pâtes alimentaires, riz, farine, sucre, etc.) et des prémices des ré-

2.5 Perspectives

Malgré les difficultés rencontrées par les producteurs au démarrage de la campagne agricole suite à la pandémie du COVID-19, la mauvaise répartition spatiotemporelle des pluies qui a causé des inondations et des séquences sèches dans certaines localités, les perspectives de la campagne seraient globalement bonnes si la situation phytosanitaire reste calme et les prévisions météorologiques annonçant une fin tardive de la saison se confirment. Toutefois, certaines localités qui sont affectées par les inondations et les séquences sèches pourraient enregistrer des baisses de production.

HASSAN IZZO ABAKAR

2. DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA CARTE SCOLAIRE (DPPCS)

1- Attribution de la DPPCS

La Direction de la Planification, de la Prospective et de la Carte Scolaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique est l'une des directions techniques qui a pour tâches principales (i) la collecte et le trai-

tement des données du secteur de l'éducation et (ii) la production des informations statistiques du secteur. Elle coordonne, en collaboration avec d'autres directions techniques centrales et les structures déconcentrées, les activités de la Carte Scolaire, des infrastructures et équipements sco-

lares et administratives relevant dudit Ministère. De même, elle assure la réalisation des études et la planification des besoins en infrastructures, équipements et en ressources humaines.

En effet, le Projet de Renforcement de l'Education et de l'Alpha-

bétisation au Tchad (PREAT) financé par le GPE/PME prévoit dans sa sous-composante 4.2.2, le Renforcement et la décentralisation du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE).

2- Contraintes

La grande difficulté réside dans le financement des activités et dans l'insuffisance des ressources humaines qualifiées au niveau central ainsi qu'aux niveaux décentralisés. Il faut noter que cette insuffisance des ressources financières handicape l'opérationnalisation de la stratégie du SIGE qui est sensée améliorer la production des données statistiques du MENPC afin d'appuyer l'orientation des décisions. Elles se résument essentiellement :

- à la non réalisation du géo-référencement des écoles conformément aux critères et normes prévus par la carte scolaire pour asseoir un Système d'Information Géographique (SIG) ;
- au manque de bureaux et d'équipements pour les services de planification déconcentrés ;
- à l'insuffisance du renforcement des capacités du personnel déconcentré et central.

3- Activités réalisées durant le 3^e trimestre 2020

Les activités réalisées au cours du troisième trimestre 2020 sont :

- centralisation des questionnaires scolaires 2019-2020 de tous les ordres d'enseignement ;
- contrôle de cohérence de tous ces questionnaires centralisés ;
- saisie et traitement des données ;
- calcul des indicateurs et analyse des données ;
- sélection, identification des sites de construction dans le cadre du PREAT 1 ;
- suivi et réception des travaux de construction du magasin central du MENPC ;
- état des lieux pour la réhabilitation de l'École Normale des instituteurs (ENI) de N'Djaména.

4- Perspectives

En perspective, la DPPCS entend :

- valider l'annuaire des statistiques scolaires, édition 2019-2020 ;
- accélérer le processus de la décentralisation du SIGE dans les provinces ;

- doter les services centraux et déconcentrés en charge de la production des données et du suivi des travaux de construction en moyens roulants (véhicules et motos) ;
- former les cadres en analyse des données (indicateurs) ;
- faire organiser les conseils provinciaux et nationaux de la carte scolaire ;
- réaliser le géo référencement des écoles et instauration du SIG ;
- organiser un atelier d'élaboration de guide de construction et d'entretien des infrastructures scolaires ;
- former la communauté sur les techniques de construction et d'entretien des infrastructures scolaires ;
- organiser un atelier de validation des normes et standards et de sélection des prototypes de construction d'ouvrages ;
- procéder au suivi et aux réceptions (technique, provisoire et définitive) des ouvrages en cours de réalisation.

RIRADJIM MADNODJI

3. AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES (ARCEP)



L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) est un établissement public à caractère administratif, doté d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et de gestion. L'ARCEP est placée sous la tutelle du Ministère en charge des Postes et de l'Economie Numérique (MPEN). Elle publie régulièrement dans son Observatoire du Marche des télécommunications au Tchad des données actualisées portant sur l'évolution conséquente du marché des télécommunications comme un des axes

phares des opérations à mener en priorité.

Le rapport d'activités de l'année 2019 de l'ARCEP donne les informations suivantes :

- le nombre de clients du secteur des télécommunications au Tchad s'était établi à peu près de 7,7 millions d'abonnés après une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année 2018, soit un total de plus de 700.000 nouveaux clients ;
- les employés du secteur des télécommunications sont majoritairement des hommes. Seulement 21,1% des postes sont occupés par des femmes sur un nombre total de 653 emplois directs ;
- la couverture du réseau Fixe, par exemple la téléphonie fixe (Filaire et Tawali) couvre en tout et pour tout 26 villes au Tchad. Cette couverture n'a pas évolué depuis plusieurs années. En 2019, on note l'arrêt de fonctionnement dans cinq villes du pays à savoir:

Bol, Mao, Adré, Laï et Bardaï ;

- le nombre d'abonnés du Fixe a baissé entre 2018 et 2019, passant de 9 036 à 6 524, soit une diminution de 27,8%. Le nombre d'abonnés global du Fixe a une tendance décroissante entre 2011 et 2019. Après avoir atteint un pic de 31 323 en 2013, il a chuté à 6 524 en 2019. Ces deux dernières années, il a été signalé l'arrêt de fonctionnement du réseau Tawali sur l'ensemble du territoire national. La télédensité du Fixe est donc passée de 0,13% en 2015 et 2016 à 0,04% en 2019 ;
- le nombre d'abonnés de la téléphonie mobile a connu une croissance de 9,7%, passant de 6 984 130 à 7 664 839 abonnés. Ceci correspond à un effectif de 680 709 nouveaux abonnés. Airtel et Millicom Tigo ont connu respectivement une augmentation 8,3% et 11,1% de leur parc d'abonnés, se traduisant par un effectif de 280 442 et 398 672 clients.

Dans l'ensemble, Millicom Tigo détient plus de la moitié du nombre d'abonnés mobiles au Tchad. Le nombre d'abonnés de Salam a augmenté de 8,4% entre 2018 et 2019, ce taux correspond à un effectif de 1 595 nouveaux abonnés. Le secteur de la téléphonie au Tchad est dominé par le mobile : plus de 98% des abonnés du secteur sont clients du mobile. En 2019, tous les opérateurs mobiles ont connu une croissance positive de leurs parcs clients ;

- la téléphonie mobile est essentiellement basée sur le Prepaid qui représente la quasi-totalité (99,9%) des abonnements au Tchad. Le service Postpaid est proposé uniquement par Airtel. Pour le marché de l'Internet, il faut signaler que le nombre d'utilisateurs internet au Tchad est d'environ 2,2 millions d'utilisateurs internet en fin 2019. Le nombre d'utilisateurs a augmenté de 25,6 % entre 2018 et 2019, soit une hausse de 445 593 utilisateurs. Afin 2019, Airtel a totalisé environ 1 163 729 utilisateurs d'internet et

Tigo 1 019 878. En 2019, 14 personnes sur 100 ont utilisé l'internet au Tchad. Cette proportion était de 9,4% en 2016. L'internet mobile domine le secteur avec la quasi-totalité des utilisateurs. La proportion du nombre d'utilisateurs de l'internet Fixe demeure négligeable ;

- le taux de pénétration du secteur est de 40,9% et 23,8% de l'ensemble des abonnés. Ainsi, dans son ensemble, on estime globalement le nombre d'utilisateurs des SMS à environ 17 individus sur 100 personnes. Comme en 2018, le secteur des télécommunications reste dominé par le téléphone mobile ;

- le nombre d'emplois directs du secteur qui se chiffre à 1091 en 2019 a baissé de 2,3%, suite à la baisse du nombre d'emplois d'Airtel de 3,7% et de celui du Groupe Sotel qui reste le plus grand pourvoyeur d'emplois du secteur ;

- les tarifs d'interconnexion sont restés stagnants au Tchad depuis plusieurs années. Ainsi, ces tarifs sont deux à

trois fois plus élevés que ceux des autres pays d'Afrique Subsaharienne. L'ARCEP doit encore encourager davantage les tarifs des appels et des SMS en fixant les tarifs planchers et les tarifs plafonds. Dans le cas contraire, les abonnés continuent de communiquer en intra-réseau, ce qui augmentera sans nul doute la proportion des abonnés ayant plusieurs abonnements qui biaisent les indicateurs. Il faut savoir qu'en matière d'accès à internet, les prix de la connexion internet sont restés globalement constants entre 2018 et 2019 au Tchad, alors qu'une baisse d'environ 50% a été constatée dans quelques pays d'Afrique Subsaharienne.

Malgré une augmentation remarquable de la capacité de transmission internet internationale, le débit moyen par utilisateur reste très loin de la barre de 256Kb/s, ce qui veut dire que les opérateurs doivent davantage augmenter leurs capacités afin d'améliorer la qualité de service.

GAGUE Ngangtar

4. REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

1. Séances de formation à l'attention des spécialistes de médias

Du 13 au 14 juin 2020, l'INSEED a organisé un séminaire de formation au Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD), à N'Djaména à laquelle 50 participants venant des organes des médias publics et privés ont pris part. L'objectif principal de cette formation est de renforcer les capacités des journalistes pour leur permettre de bien communiquer sur les informations statistiques du pays. Il s'agit spécifiquement de : i) contribuer au renforcement des capacités des journalistes sur l'importance des données statistiques, ii) créer la confiance entre l'INSEED, les Partenaires Techniques et Financiers en particuliers et les partenaires au développement du Tchad en général, ainsi que les organes des presses, iii) contribuer au développement de la culture statistique à travers les hommes des médias.

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL, DG de l'INSEED et son Assistant technique, M. BANDOUMAL OUAGADJIO ont respectivement ouvert les travaux du séminaire et présidé les séances des présentations.

Les thèmes ont été présentés et animés par :

- M. GAGUE Ngangtar : Généralités sur

statistique descriptive et le métier du statisticien ;

- M. AHMAT ABDERAHIM ABBO : Elaboration, traitement et analyse des données statistiques ;

- M. AHMAT SOULEYMANE HACHIM : Importance des statistiques dans le processus de planification du développement ;

- M. GOGNIN Gomdigué : Réforme du Système Statistique National.

SENOUSSI YOUSOUF HASSAN, GOGNIN Gomdigué & BANDOUMAL OUAGADJIO

2. Atelier sur les indicateurs clés de la MICS6



La réalisation de l'enquête MICS6,

ATOKARE Alexis

DIVERS



1. L'avis de recrutement du Directeur Général du Fonds National du Développement de la Statistique (FNDS) et son Adjoint

Le processus de recrutement du

Directeur Général (DG) et du Directeur Général Adjoint (DGA) du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) a été lancé depuis le 10 juin 2020 par un avis d'appel à candidature. Il y a

eu sélection du DG et du DGA et une soumission de texte de nomination aux Hautes Autorités du pays. On attend la publication du Décret de nomination.

GOGNIN Gomdigué

2. Concours d'entrée aux trois écoles régionales de la statistique :

(ISE) et d'Ingénieur des Travaux Statistiques (ITS) d'entrée dans les trois écoles régionales de la

ont passé le test de pré-sélection, 140 étaient admis à la première phase parmi lesquels 23

Tableau : Répartition des candidats tchadiens par étape d'admission selon le cycle et le sexe

N°	Types de concours	Candidats ayant composé la pré-sélection			Candidats admis à la pré-sélection			Admis définitifs		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
1	ISE-MATHEMATIQUES	24	3	27	14	3	17	2	0	2
2	ISE-ECONOMIE	11	2	13	5	0	5	3	0	3
3	ITS B-MATHEMATIQUES	25	2	27	12	1	13	1	0	1
4	ITS B-ECONOMIE	7	0	7	5	0	5	3	0	3
5	ISE Cycle Long/AS	378	24	402	99	1	100	14	0	14
	TOTAL	445	31	476	135	5	140	23	0	23

* : ISE Cycle Long : 4 ; Analystes de la Statistique : 10

Dans le cadre de la préparation des concours pour les cycles d'Ingénieur Statisticien Economiste

statistique, un avis d'appel à candidature a été lancé en novembre 2019 (date de clôture le 31 janvier 2020). A cet effet, 476 candidats

sont déclarés admis à la phase finale.

SENOUSSI YOUSSEF HASSAN

EQUIPE DE REDACTION

Le Directeur de publication :

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

Le Rédacteur en chef :

SENOUSSI YOUSSEF HASSAN

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION INSTITUTION

AHMAT SOULEYMANE HACHIM	INSEED
ATOKARE Alexis	INSEED
BANDOU MAL OUAGADJIO	INSEED
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	INSEED
DOUZOUNET MALLAYE	DGSE/MEPDCI
GAGUÉ Ngangtar	INSEED
GOGNIN Gomdigué	INSEED
HASSAN IZZO ABAKAR	DSA/MPIEA
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE	INSEED
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	INSEED
RIRADJIM MADNODJI	INSEED
YAPOU NDERKANZUKU Arnaud	INSEED